

M^r BARET : 29/09/23.

Mon interrogation, et ma crainte, concerne principalement la partie des annexes.

En effet, dans cette nouvelle version du PLU, la limite des 50m² max de ces annexes disparaît.

Je trouve ça incompréhensible. Des annexes, voir des habitations, vont se développer partout dans les moindres recoins sans limites de surfaces, hauteurs.

Nous allons voir apparaître des locations partout dans la ville.

Pour ma part, le cas va se présenter dans mon voisinage. "Grâce" à ce nouveau PLU, une construction est en attente d'autorisation ~~construction~~. Sans limite, cette construction deviendra pour nous un vrai problème.

Dans une période où l'écologie prend toute son importance, je trouve ça contre productif.

Il en va de même pour la tranquillité de notre ville.

